

# RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (2017)

## MRC DES SOURCES

### SECTEUR SUIVI

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 1</b>											
Création d'un poste à temps partiel responsable de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR selon l'échéancier prévisionnel, afin d'assurer un suivi efficace du plan d'action	1) Déterminer, en concertation avec les municipalités, la description de tâches de l'éco-conseiller. Celle-ci devra être directement en lien avec les mesures du plan d'action dont l'éco-conseiller est responsable.	MRC (10hrs)	Municipalités Table de concertation (8hrs X 7 mun)	X					Terminé (100 %)	* Embauche d'une conseillère en GMR en décembre 2016 (24 hr/semaine) * Description de tâches de la conseillère établie dans le plan d'action du PGMR (responsabilités MRC)	
	2) Mettre en oeuvre les mesures du plan d'action dont l'éco-conseiller est responsable et apporter un support aux municipalités lorsqu'elles sont responsables de la mise en oeuvre de mesures au plan d'action	MRC (936 hrs X 5 ans)	Municipalités	X	X	X	X	X	En continu		
	3) Développer et mettre en application une procédure de suivi de la mise en oeuvre du PGMR  <i>La procédure doit décrire clairement qui est responsable dans la mise en oeuvre du PGMR (qui fait quoi ? et selon quelles échéances, quels sont les données à suivre et par qui ?)</i>	MRC (40hrs rédaction procédure) (4hrs X 5 ans révision)	Municipalités	X	X	X	X	X	En continu		
	4) Développer une procédure pour chaque municipalité afin de faire le suivi des indicateurs par mesure et effectuer ce suivi  <i>Cueillette des données chiffrées nécessaires au suivi de performance par matière pour chaque municipalité</i>	Municipalités (24hrs X 7 mun. procédure et outils suivi) (16hrs X 7 mun. suivi)	MRC	X	X	X	X	X	En continu	MRC : * Données partielles de certaines municipalités au niveau du tonnage d'encombrants collectés * Analyse comparative des quantités de déchets acheminés (redevance à l'élimination)  Danville : * Évaluer la performance de collecte des matières organiques versus l'élimination	
	5) Produire le rapport annuel de suivi de la mise en oeuvre du PGMR :	MRC (32 hrs X 5 ans bi-annuel) (16hrs X 5 ans annuel)	Municipalités (16 hrs X 7 mun. X 5 ans)	X	X	X	X	X	Dépôt 30 juin annuellement	* Production du rapport annuel de suivi PGMR 2016 (version en vigueur PGMR 2003)	
	6) Recherche de financement pour de nouvelles ressources humaines selon les besoins associés à la réalisation des mesures du plan d'action	MRC (40hrs X 5 ans)	Municipalités	X	X	X	X	X	En continu	MRC : * Montage et dépôt d'un projet de Synergie Estrie / Symbiose MRC des Sources et Sherbrooke (économie circulaire) au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour faciliter la mise en oeuvre du PGMR pour le secteur ICI. * Proposer des pistes de financement de ressources humaines GMR aux municipalités (Emploi été Canada, Bourse de stage, projets spéciaux universitaires). * Réaliser un projet avec la clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke pour la valorisation de poudre de peinture industrielle.  Danville : * Embauche d'une conseillère à temps partiel pour la mise en oeuvre d'action GMR. * Embauche de trois agentes de sensibilisation estivales matières résiduelles (demande à Emploi été Canada).  St-Adrien : * Embauche d'une personne pour le suivi de participation du projet de compostage domestique	
	7) Communiquer sur la performance et l'avancement du Plan d'action du PGMR de la MRC  <i>*Diffuser les faits saillants liés à la gestion des matières résiduelles dans l'infolettre et sur le site WEB de la MRC *Mettre en évidence les initiatives volontaires et leurs participants</i>	Municipalités (10hrs X 7 mun. format et contenu) (16hrs X 7 mun. X 5 ans diffusion)	MRC	X	X	X	X	X	Non débuté		

**SECTEUR SUIVI**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 2</b>											
Réviser le PGMR tous les cinq ans	1) Réviser le PGMR selon les exigences en vigueur	MRC					X	X	Non débuté  Entrée en vigueur PGMR 2 mars 2017 Dépôt projet PGMR révisé 2 mars 2022 Entrée en vigueur PGMR révisé 2 mars 2024		<u>LQE modifiée mars 2017</u> PGMR est en vigueur pour une durée de sept ans. Un projet de plan révisé doit être déposé au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur (art. 53.23 LQE).

## SECTEUR RÉSIDENTIEL

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 3</b>											
<b>Mettre en place une table de concertation rassemblant les représentants des municipalités pour partager les problématiques rencontrées en gestion des matières résiduelles</b>	1) Identifier les représentants municipaux et autres intervenants devant participer à la table de concertation et constituer la table	MRC (10hrs) & municipalités (8hrs X 7 mun.)		X					Terminé (100 %) Mise à jour en continue	<u>Nombre de membres représentants locales</u> : 15 (un représentant administratif et un politique de chacune des municipalités + conseillère GMR MRC)	
	2) Définir les objectifs de la table de concertation avec les membres et planifier les rencontres qui devront avoir lieu trois fois par année	Municipalités Table de concertation (16hrs X 7 mun.)	MRC	X					Terminé (100 %)	* Objectifs de la table définies lors de la première rencontre de 2017	
	3) Animer les rencontres et produire les compte-rendus qui devront être partagés à l'ensemble des municipalités  <i>Assister au rencontres et préparer la participation à la rencontre Minimum de trois rencontres par année</i>	MRC (30hrs X 5 ans)	Municipalités Table de concertation (21hrs X 7 mun.)	X	X	X	X	X	En continu	<u>Nombre de rencontres de la table de concertation</u> : * Trois rencontres de la table de concertation en février, avril et juin 2017	ISÉ Assurer un mécanisme de suivi du plan d'action

**SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 4</b>											
<b>Développer un guide d'information, de sensibilisation et d'éducation à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités, incluant un bottin des récupérateurs reconnus du territoire</b>	1) Identifier les enjeux de sensibilisation et d'éducation prioritaires pour les municipalités ainsi que les récupérateurs et ressourceries par municipalité	Municipalités Table de concertation (12hrs X 7 mun.)	MRC	X					Partiel (2/7)	<u>Nombre d'enjeux de sensibilisation identifiés :</u>  Danville : * Guide GMR complet incluant bottin des récupérateurs distribué dans tous les secteurs urbains lors de la distribution des bacs bruns.  Wotton : * Guide GMR complet incluant bottin des récupérateurs distribué dans tous les secteurs lors de l'implantation de la collecte des matières organiques.	ISÉ Respect hiérarchique des 3 RV-E
	2) Rédaction du bottin des récupérateurs et des ressourceries du territoire et mise à jour récurrente	Municipalités (8hrs X 7 mun.)	MRC	X	X	X	X	X	Terminé (100 %) Mise en jour en continue	* Réalisation du bottin des récupérateurs, des ressourceries et points de dépôt des matières dangereuses de la MRC des Sources	
	3) Mise en ligne du bottin et promotion  <i>* Activation d'un lien sur tous les sites internet des municipalités vers le guide</i>	Municipalités (8hrs X 7 mun.)		X					Terminé (100 %)	<u>Nombre de publications du bottin :</u> * MRC et sept municipalités : Mise en ligne sur tous les sites internet  * Ham-Sud : Bottin imprimé au dos du calendrier des collectes et remis à tous les citoyens.  <u>Nombre de publications du guide et du bottin et lieux de distribution :</u>  Danville : * Guide papier transmis à 1 500 portes. Guide disponible sur le site internet * Guide papier utilisé lors de la sensibilisation porte-à-porte 2017 et d'un événement local (Fête au village)  Wotton : * Guide papier transmis à 734 portes.  <u>Nombre de visites sur la page internet du guide et du bottin:</u> * Pas de suivis	

# SECTEUR RÉSIDENTIEL

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 5</b>											
Encourager la mise en place d'incitatifs visant l'amélioration de la performance des collectes de matières recyclables et des matières organiques	<p>1) Identification des incitatifs les plus aptes à augmenter la performance des collectes sélectives de matières recyclables et organiques</p> <p><i>Évaluation au sein de chaque municipalité de la possibilité de mettre en place des réglementations municipales interdisant d'éliminer les matières recyclables, des tarifications incitatives, une réduction de la fréquence de collecte, etc.</i></p>	Municipalités (16hrs X 7 mun.)	MRC		X				En continu	<p>Nombre de municipalités ayant mis en place des incitatifs : 3</p> <p>Nombre d'incitatifs mis en place : 3</p> <p>Asbestos :</p> <p>* Mise en place de la révision de la taxation de la GMR des ICI (taxation incitative selon le volume généré générateur/payeur)</p> <p>Danville :</p> <p>* Implantation de la collecte des matières organiques et d'un calendrier de collecte incitatif (déchet aux trois semaines (estivale) et quatre semaines (hivernale). Collectes supplémentaires des déchets des ICI facturables.</p> <p>St-Adrien :</p> <p>* Calendrier de collecte incitatif (déchet aux quatre semaines de décembre à avril)</p> <p>Wotton:</p> <p>- Selon réglementation harmonisée de la MRC des Sources sur les nuisances, les municipalités peuvent émettre des constats d'infraction si des matières résiduelles ne sont pas disposées au bon endroit (art.20).</p> <p>- Depuis janvier 2017, des autocollants sont obligatoires sur les bacs noirs afin qu'ils soient collectés. Lors de l'envoi des comptes de taxes, les propriétaires ont reçu un nombre X d'autocollants selon le tarif pour la collecte des MR qu'ils payaient. Si le nombre d'autocollants remis est insuffisant, ils doivent venir en acheter un supplémentaire au bureau municipal. Ceci encourage donc les citoyens à recycler et composter davantage et cela respecte le concept d'utilisateur/payeur.</p> <p>- Il y a eu décision dès janvier 2018, de collecter les ordures uniquement une fois par mois en période hivernale.</p>	Contribution à l'objectif de recycler 60% des matières organiques pour 2015 Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique Planification des bannissements de matières résiduelles à l'élimination
	<p>2) Fournir des modèles pour chaque mesure incitative identifiée</p> <p><i>Les membres de la table transmettent les modèles pertinents à l'éco-conseiller</i> <i>Exemple: règlement modifié (interdisant le dépôt de matières recyclables ou organiques dans les ordures ménagères) et de programme de suivi par la distribution d'avis de courtoisie</i></p>	MRC (16 hrs)	Municipalités (membres de la table de concertation Recyc-Québec) (16hrs X nbr membres)		X			Non débuté			
	<p>3) Implantation des mesures incitatives</p> <p><i>Avis juridique modification de la réglementation 5 000 \$</i> <i>Production de matériel de sensibilisation</i> <i>Programme d'avis de courtoisie</i></p>	Municipalités (32hrs X 7 mun.) (16hrs X 7 mun. suivi)	MRC			X			Non débuté	<p>Nombre d'avis de courtoisie distribués ou nombre d'infractions répertoriées</p> <p>Nombre de reconnaissances distribuées ou montants distribués en guise d'incitatifs</p>	

**SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE #6</b>											
<b>Accompagner les municipalités dans la mise en oeuvre des programmes de récupération des matières organiques qui seront retenus</b>	1) Informer régulièrement les municipalités sur les informations disponibles concernant la mise en oeuvre de programmes de gestion des matières organiques  <i>Présenter la section Gestion des Matières Organiques du site internet de RECYC-QUÉBEC lors d'une des rencontres de la table de concertation (mesure 3)</i>	Municipalités Table de concertation (8hrs X 7 mun. X 5 ans)	MRC	X	X	X	X	X	En continu	<u>Nombre de documents d'information transmis aux municipalités sur la gestion municipale des matières organiques</u>  * Présentation à la table de concertation en avril 2017 du site section matières organiques de Recyc-Québec  * Fait des référence de suivi de la carte des municipalités qui offrent la collecte des matières organiques	Contribution à l'objectif de recycler 60% des matières organiques pour 2015 ISÉ Planification des bannissements de matières résiduelles à l'élimination
	2) Informer les municipalités sur les résultats de l'étude menée (mesure 13) et échanger sur ceux-ci lors d'une rencontre de discussion sur la gestion des matières organiques	Municipalités Table de concertation (10hrs)	MRC (20hrs)			X			En continu	<u>Nombre de courriels d'information sur la mise en oeuvre de plans municipaux de gestion des matières organiques</u>  * Chacune des municipalités gère sa propre étude d'implantation de la gestion des matières organiques  Danville : * Rencontre du conseil municipal pour présentation de l'analyse et le bilan d'implantation 2017  Ham-Sud : * Rencontre du conseil municipal pour présentation de l'analyse  St-Camille : * Rencontre du conseil municipal pour présentation de l'analyse  St-Georges-de-Windsor : * Rencontre du conseil municipal pour présentation de l'analyse	
	3) Planification d'un programme de visites et de conférences sur la gestion des matières organiques (1 à 2 visites par année)  <i>Visites de lieu de valorisation de matières organiques ou financement de la présence à des colloques ou conférences sur le sujet pour sensibiliser les municipalités et augmenter leurs connaissances sur la gestion des matières organiques</i>	Municipalités (8hrs X 7 mun.) Table de concertation (20 hrs aux 2 ans)	MRC	X					En continu	<u>Nombre d'invitations envoyées aux municipalités pour les visites et conférences</u>  * Journée estrienne d'échanges sur les matières résiduelles organisée par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie * Colloque gestion des matières résiduelles Réseau Environnement  <u>Nombre de visites et de conférences réalisées dans le cadre du programme établi</u>  Danville : * Visite du centre de tri de matériaux sec de Warwick ainsi que du centre de tri de matériaux sec intérieur à St-Paul d'Abbotsford dans le cadre de l'analyse d'un projet de centre de tri a Danville.  St-Adrien : * Participation d'un élu à la journée estrienne d'échanges sur les matières résiduelles	

# SECTEUR RÉSIDENTIEL

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 7</b>											
<b>Poursuivre et bonifier les programmes de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage</b>	1) Poursuivre les programmes de compostage domestique en place et améliorer les performances. Évaluation sur la pertinence d'implanter de nouveaux programmes prévu à la mesure 13. Prioriser et maintenir le compostage domestique dans les secteurs ruraux sur l'ensemble des municipalités de la MRC.  <i>Inclue formations au compostage domestique</i> <i>Inclue une collecte annuelle de feuilles mortes</i> <i>Inclue des visites de suivi pour s'assurer de la participation</i> <i>Inclue la vente de composteur à prix modique si nécessaire</i>  <i>Frais de réparations, implantation composteurs, information/sensibilisation/éducation, etc.: 1 500 \$</i>  <i>Une seule municipalité a un programme développé de compostage domestique, mais un budget de 1000\$ est prévu pour les autres (X6)</i>	Municipalités (70hrs par mun. maintien programme)	Régie de l'Estrie	X	X	X	X	X	En continu	Nombre de formations de groupe (compostage domestique) réalisées/nombre de formations annuelles prévues  Nombre de composteurs domestiques financés  <u>Mise à jour du site internet relatif aux informations de compostage domestique</u>  2016-2017 : * L'ensemble des municipalités ont entrepris des réflexions pour se doter de plans de gestion des matières organiques qui visent soit le compostage domestique ou la collecte.  Asbestos : * Depuis 2009, la Ville offre un crédit de taxe annuel de 30 \$ aux propriétaires qui pratiquent le compostage domestique.  St-Adrien: * Depuis 2013, la Municipalité a implanté un programme obligatoire de compostage domestique et elle assure un suivi de participation annuellement et une taxation supplémentaire pour les non-participants.  St-Georges-de-Windsor : * En 2015, la Municipalité a entreprise une campagne de sensibilisation au compostage domestique. Du compostage est effectuée dans certains ICI (école primaire, chalet des loisirs et centre communautaire). En 2017, suite de cette action par la publication d'articles dans le journal municipal.  <u>Nombre de collecte de feuilles</u>  Asbestos : * Collecte spéciale des feuilles à l'automne * Dépôt des feuilles acceptées à l'écocentre  Danville : * Collecte spéciale des feuilles à l'automne (sac en papier obligatoire pour envoi au compostage) * Dépôt des feuilles acceptées au site de dépôt CRD  Wotton * Collecte annuelle de feuilles à tous les mois de novembre depuis plusieurs années.	Respect hiérarchie 3 RV-E ISÉ Bannissement des matières organiques d'ici 2020 Herbicyclage Traitement en milieu résidentiel des matières organiques
	2) Développer la sensibilisation à l'herbicyclage: Produire une affiche de sensibilisation et effectuer des capsules radiophoniques sur l'herbicyclage.  <i>Notice sur le site internet de la MRC et des villes</i> <i>Affichage dans les municipalités en bordure de routes</i>	Municipalités (16hrs X 7 mun.)	Régie de l'Estrie	X					Partiel	Production de l'affiche de sensibilisation et nombre d'affiches installées : 0  <u>Mise à jour du site internet relatif aux informations d'herbicyclage</u>  Danville : * Section portant sur l'herbicyclage dans le guide GMR 2017 remis aux résidents et disponible sur le site internet.  Wotton : * Section portant sur l'herbicyclage dans le guide GMR 2017 remis aux résidents.	

**SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 8</b>											
<b>Développer des outils de communication visant d'autres mesures de réduction à la source</b>	1) Initier un programme pour encourager l'achat de couches lavables :  <i>Coût programme par municipalité d'environ 400 \$ par année</i>	Municipalités (8hrs X 7 mun. an1) (2hrs X 7 mun. annuel)	Régie de l'Estrie	X	X	X	X	X	Partiel	<u>Nombre de demandes de subventions de couches lavables déposées</u>  Asbestos : * Programme de couches lavables en vigueur depuis 2006 (nbr de subventions émises : 35 )  Danville : * Nouveau programme de couches lavables implanté en 2017 (nbr de subventions émises : 8)  <u>Nombre et type de mesures municipales de réduction à la source</u>  * Deux programmes de couches lavables en vigueur	ISÉ Respect hiérarchie 3 RV-E
	2) Réduire la livraison de publicité à domicile avec un programme d'auto-collants «pas de circulaire»  <i>* Proposer un téléchargement des auto-collants «pas de circulaire» sur le site internet de la MRC.</i>	Municipalités (4hrs X 7 mun)	Régie de l'Estrie	X					Partielle	Danville et Wotton : * Section du guide GMR portant sur campagne réduction à la source (Publisac et publicité dans boîte postale)	
	3) Promouvoir le retrait de la liste de distribution des Pages Jaunes:  <i>* Promotion sur le site internet de la MRC</i>	Municipalités (4hrs X 7 mun)	Régie de l'Estrie	X						Danville et Wotton : * Section du guide GMR portant sur campagne réduction à la source (Réception annuaire page jaune)	
	4) Diffuser les communications de la MRC et des municipalités par voie électronique	Municipalités (4hrs X 7 mun) & MRC (20hrs)			X				Non débuté		
	5) Créer un dossier "Trucs et astuces pour une consommation responsable" sur le site internet des municipalités:  <i>* Promotion des initiatives de réduction compris dans cette mesure * S'assurer de la promotion de la page sur le site des municipalités Impression pour distribution lors d'événements municipaux 500 \$pour l'ensemble des municipalités</i>	Municipalités (32hrs X 7 mun. sythèse doc.) (4hrs X 7 mun. Mise à jour annuel)	Régie de l'Estrie		X				Non débuté	<u>Mise à jour du site internet relatif aux mesures de réduction à la source</u>	



**SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 9</b>											
<b>Adapter la gestion des résidus encombrants pour en favoriser la récupération et la réutilisation</b>	Faire un inventaire des ressourceries et des lieux de dépôts pouvant récupérer des encombrants dans le bottin des récupérateurs reconnus	Municipalités (4hrs X 7 mun) Mise à jour aux 4 ans	MRC	X					Terminé (100 %) Mise à jour en continue	2017 : * Réalisation du bottin des récupérateurs, des ressourceries et points de dépôt des matières dangereuses de la MRC des Sources. Mise en ligne sur tous les sites internet des municipalités et la MRC.	Respect hiérarchie 3 RV-E
	Faire la promotion du réseau de ressourceries et encourager les citoyens à donner une seconde vie à leurs résidus encombrants lorsque possible Développement d'outils de communication montant global de 5 000 \$	Municipalités (16hrs X 7 mun)	Régie de l'Estrie	X	X	X	X	X	En continu	<u>Nombre de publications pour la promotion du réseau de ressourceries</u>  2017 : * Réalisation du bottin des récupérateurs, des ressourceries et points de dépôt des matières dangereuses de la MRC des Sources. Mise en ligne sur tous les sites internet des municipalités et la MRC.	
	Réalisation d'un portrait régional sur la gestion des encombrants, par municipalité, qui permettra de valider les points de dépôts et les mesures à implanter pour maximiser la valorisation des encombrants	Municipalités (24hrs x 7 mun) Table de concertation	MRC (28hrs mise en commun)		X				Partiel	* Entamer la collecte des données portant sur la quantité d'encombrants recueillis lors des collectes spéciales des municipalités.	
	Implantation des mesures de maximisation retenues  <i>Offre de services de collecte sur demande, subvention aux ressourceries pour augmentation de la performance, tri des encombrants à l'écocentre et envoi en ressourcerie, etc.</i>  <i>Subvention ressourceries: 50 000 \$ en 2018, 25 000 \$ en 2019 &amp; 2020</i>	Municipalités (32hrs X 7 mun) implantation (16hrs X 7 mun. Maintenir	MRC & ressourceries			X			Non débuté	<u>Nombre et type de mesures implantés pour la maximisation de la valorisation des résidus encombrants</u>  Danville : * Une entreprise offre le service de collecte à domicile Recyclobazar mais très peu connue.  St-Camille : * Groupe facebook Bazar de St-Camille pour favoriser la vente de biens  * Plusieurs cloches de récupération des textiles et accessoires sont présentes sur le territoire (Asbestos, Danville et St-Adrien). Des sites de dépôt sans cloche sont également disponibles (Asbestos, St-Georges-de-Windsor, Wotton)  * Chacune des municipalités est munie d'un site de dépôt pour les matières dangereuses avec un conteneur pour la récupération des peintures, solvants, huiles, antigels, etc. et un pour les technologies de l'information et de communication. Également, certains sites pour la récupération des piles, batteries et lampes au mercure.  <u>Quantité (volume) de résidus encombrants récupérés dans le réseau des ressourceries :</u> Inconnu  <u>Quantité (volume) de résidus encombrants valorisés grâce aux mesures implantés :</u> Inconnu	

**SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 10</b>											
Favoriser la tenue d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC	Identifier les événements majeurs organisés sur le territoire de la MRC qui pourraient être visés par la mesure	Municipalités (4hrs X 7 mun)			X				Terminé (100 %)	* Réaliser un inventaire des événements par municipalité	ISÉ Respect hiérarchie 3 RV-E
	Contacter et fournir des outils aux organisateurs d'événements écoresponsables  <i>Utilisation du guide de bonnes pratiques</i> <i>Contacts et demande aux organisateurs d'estimations des quantités de matières recyclables récupérées en 2017 et demande d'évaluations mesurées en 2018</i> <i>Assurer un suivi après les évènements</i>	MRC (48hrs an 1) (16hrs an 2,3 & 4)	Municipalités			X	X	X	X	Partiel	

**SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 11</b>											
<b>Valider les scénarios de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC et s'assurer de répondre aux objectifs gouvernementaux de récupération des matières organiques</b>	Évaluer au sein de chaque municipalité la faisabilité de municipaliser la collecte des boues de fosses septiques	Municipalités (16hrs X 7mun)	MRC		X				Partiel	* Dépôt à la table de concertation de juin 2017 d'une offre de service aux municipalités pour faire l'analyse de potentiel d'implantation d'un programme municipalisé de la vidange des fosses septiques à l'échelle de la MRC	
	Évaluer la faisabilité et les économies potentielles réalisées par une collecte des boues de fosses septiques regroupant des municipalités voisines au sein de la MRC.  Prévoir une rencontre de la table de concertation à ce sujet	Municipalités (8hrs X 7 mun) Table de concertation	MRC			X			Partiel	* Adoption d'octroi du mandat par les municipalités  * Présentation de l'analyse à la première table de concertation de 2018	
	Rédiger un appel d'offre de service pour la collecte et la valorisation des boues de fosses septiques et octroyer le mandat.  Contrat de collecte pour 4 municipalités environ 95 000 \$ (aux 2 ans)	Municipalités (12hrs X 4 mun)	MRC			X			Non débuté	St-Adrien: * Depuis 2006, la Municipalité procède à une vidange municipalisée selon la méthode systématique.	
	Suivi des démarches de l'entrepreneur pour la valorisation agricole des boues	Municipalités (16hrs X 7 mun)	MRC			X	X	X	Non débuté		

## SECTEUR RÉSIDENTIEL

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 12</b>											
Diffuser aux municipalités un guide des bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales (stations mécanisées et étangs aérés)	Diffuser le guide de bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales produit par RECYC-QUÉBEC (lorsque terminé) à l'ensemble des municipalités du territoire et assurer un suivi des questions relatives au guide	Municipalités Table de concertation (20hrs)	MRC (8hrs)		X				Non débuté		Bannissement des matières organiques d'ici 2020 Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique pour 2015 Épandage des biosolides
	Produire un guide de bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales si le guide de RECYC-QUÉBEC n'est pas publié en 2018	Municipalités Table de concertation (40hrs)	MRC			X			Non débuté		

# SECTEUR RÉSIDENTIEL

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 13</b>											
<b>Développer, encadrer et implanter des plans municipaux de gestion des matières organiques adaptés au contexte territorial, en prévision du bannissement des matières organiques à l'élimination</b>	Établir des objectifs municipaux concertés de réduction de l'enfouissement de matières organiques afin de s'assurer de l'atteinte de l'objectif québécois de recyclage de 60% des matières organiques  <i>Rencontres entre municipalités dans le cadre de la table de concertation</i> <i>Analyses préliminaires des solutions optimales de gestion : 50 000 \$ montant global pour l'ensemble des municipalités</i>	Municipalités (8hrs X 7 mun) Table de concertation (28hrs)	MRC	X					En continu	<u>Atteinte des objectifs municipaux fixés</u> <u>Nombre de rencontres organisées par l'éco-conseiller</u>  * En 2017, la table de concertation a abordé le sujet de la gestion des matières organiques au sein des municipalités. Chacune des municipalités possède à leur analyse d'implantation d'un plan de gestion.	Bannissement des matières organiques d'ici 2020 Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique pour 2015 Compostage et biométhanisation
	Développer des plans de gestion des matières organiques municipaux permettant d'atteindre les objectifs de recyclage des matières organiques au niveau de la MRC Prioriser le compostage domestique en secteur rural et procéder à l'analyse d'une troisième collecte « en secteur urbain » dans toutes les municipalités non-desservies de la MRC  <i>Chaque municipalité est chargée d'améliorer les programmes de gestion des boues, de gestions des résidus alimentaires et de gestion des résidus verts déjà en place ou d'implanter des programmes qui permettront d'atteindre les objectifs municipaux concertés</i>	Municipalités (40hrs X 7 mun)	MRC	X	X				En continu	Asbestos : * Plan de gestion des matières organiques déjà implanté par collecte depuis 2009  Danville : * En 2016, la Ville a procédé à une analyse externe pour adopter leur plan de gestion des matières organiques via une collecte sur 100 % de son territoire.  Ham-Sud : * En 2016, la Municipalité a procédé à une analyse externe pour évaluer les options envisageables pour leur plan de gestion des matières organiques.  St-Adrien : * Plan de gestion des matières organiques déjà implanté par compostage domestique depuis 2013  St-Camille : * En 2016, la Municipalité a procédé à une analyse externe pour évaluer les options envisageables pour leur plan de gestion des matières organiques.  St-Georges-de-Windsor : * En 2016, la Municipalité a procédé à une analyse externe pour évaluer les options envisageables pour leur plan de gestion des matières organiques.  Wotton : * En 2017, la Municipalité à adopter à l'interne l'implantation de la collecte sur 100 % de son territoire.	

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 13 (Suite)</b>											
<b>Développer, encadrer et implanter des plans municipaux de gestion des matières organiques adaptés au contexte territorial, en prévision du bannissement des matières organiques à l'élimination</b>	<p>Implanter les nouveaux plans de gestion des matières organiques municipaux afin de devenir autonome dans le traitement des matières organiques provenant des municipalités présentes sur le territoire de la MRC</p> <p>25 000 \$ implantation, 15 000 \$ années subséquentes</p>	Municipalités (72hrs X 7 mun) (24hrs X 7 mun suivi par année)	MRC			X	X		En continu (Terminée 4/7 municipalités)	<p><u>Nombre de municipalités ayant implanté un nouveau plan de gestion des matières organiques :</u></p> <p>Asbestos : * Depuis 2009, il y a une collecte des matières organiques offertes à 100 % des unités résidentielles.</p> <p>Danville : * Depuis 2017, il y a une collecte des matières organiques offertes aux unités résidentielles et ICI des secteurs urbains. L'implantation dans les milieux ruraux est prévue en 2018.</p> <p>St-Adrien : * Depuis 2013, la Municipalité a implanté un programme de compostage domestique et elle assure un suivi de participation annuellement et une taxation supplémentaire pour les non-participants.</p> <p>Wotton : * Depuis 2017, il y a une collecte des matières organiques offertes à 100 % des unités résidentielles.</p> <p><u>Quantités de matières organiques récupérées et recyclées pour chaque municipalité :</u></p> <p>2017</p> <p>Asbestos : * 627,47 tonnes</p> <p>Danville : - 240 tonnes + 1 200 sacs feuilles d'automne</p> <p>St-Adrien : * 45 tonnes</p> <p>Wotton : * 34,48 tonnes</p>	Bannissement des matières organiques d'ici 2020 Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique pour 2015 Compostage et biométhanisation
	<p>Procéder à l'analyse d'un projet de réalisation d'une plateforme de compostage régional sur le territoire de la MRC des Sources (une telle analyse est en cours à la municipalité de Danville qui pourrait couvrir cette action)</p> <p>Consultant externe 25 000 \$</p>	MRC et Danville	Municipalités		X			Terminé (100 %)	<p>* En 2016, la Ville de Danville a procédé à une analyse du potentiel d'implantation à l'échelle de la MRC des Sources. Une démarche de partenariat avec une MRC voisine a été envisagée pour obtenir les tonnages suffisants pour assurer la viabilité d'une plateforme de compostage. À la suite de deux rencontres, ce partenariat n'a pu être conclu ce qui ne justifie pas l'implantation pour le tonnage estimé uniquement provenant des Sources.</p>		

**SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 14</b>											
<b>Accompagner les municipalités dans les demandes de financement pour l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics dans le cadre du programme de la Table de récupération hors foyer</b>	Transmettre l'information nécessaire à l'application au programme de récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC à chacune des municipalités	MRC (8hrs)		X					Terminé (100 %)	* En 2016, la MRC a envoyé à deux reprises un rappel pour le programme et l'annonce de fermeture du programme en décembre 2016.	Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique
	Faire l'inventaire des lieux publics où des équipements de récupération des matières recyclables pourraient être installés (sites pertinents et répondant aux critères du programme « Aires publiques municipales » de la TRHF)	Municipalités (4hrs X 7 mun)	MRC	X					Partiel	<u>Inventaire des lieux publics et besoins des municipalités</u>  Danville : * En 2016, l'inventaire des équipements et besoins des lieux publics extérieurs a été réalisé  <u>Nombre d'installations de récupération des matières recyclables implantées dans les lieux publics</u>  Asbestos : *2016 : Sept parcs avec des îlots extérieurs 3 voies	
	Application au programme et suivi de la demande	Municipalités (8hrs X 7 mun)		X					Partiel	Danville : * 2008 : Trois îlots pour recyclage  Ham-Sud : Aucun îlot intérieur, mais deux bacs roulants (recyclage et déchet) disponibles et accessible aux principaux lieux publics (salle communautaire, parc des jeunes)  St-Camille : * 2017 : Deux îlots extérieurs  St-Georges-de-Windsor * 2016 : Installer 15 îlots à deux voies (extérieur et intérieur)  Wotton : * 2016 : Trois îlots extérieurs (ordures/recyclage) (centre communautaire, parc des érables, centre multifonctionnel) * Un îlot intérieur (ordures/recyclage) dans la salle municipale	
	Accompagner l'implantation des équipements de récupération des matières recyclables dans les lieux publics identifiés (signalisation, suivi des nouveaux besoins et suivi de la performance) <i>Coût global 7 000 \$ pour les municipalités</i>	Municipalités (8hrs X 7 mun) (1hrs X 7 mun par an suivi)	MRC		X				En continu	* En 2017, la MRC a offert aux municipalités d'intégrer un groupe d'achat à l'échelle de la MRC pour bénéficier de rabais d'échelle. Elle a remis un document pour suggérer des îlots intérieurs et extérieurs.	

**SECTEUR ICI**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 15</b>											
Intervenir auprès de 3 à 5 établissements ICI par année et les accompagner dans leurs programmes de récupération des matières recyclables en place et évaluer les possibilités d'optimisation	<p>Identifier les ICI à rencontrer et contacter les gestionnaires des ICI pour une visite des lieux de l'entreprise et de ses installations de récupération des matières résiduelles (excluant sites touristiques et villégiatures)</p> <p><i>Validation des ICI avec la table de concertation (3 à 5 pour la MRC)</i>  <i>Analyse des problématiques de récupération des matières résiduelles</i>  <i>Étude du programme de récupération des matières recyclables en place</i></p>	MRC (16hrs)	Municipalités Table de concertation (20hrs)		X				En continu	<p><u>Nombre de nouvelles pratiques ou de nouveaux programmes implantés suite aux interventions auprès des ICI</u></p> <p><u>Quantités de matières résiduelles recyclées grâce aux nouvelles pratiques</u></p> <p>MRC :            * Accompagnement de cinq ICI sur le territoire de la MRC (caractérisation, plan d'action, outils d'affichage) dans le cadre du projet pilote SCORE en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie            * Diagnostic et plan d'action pour deux institutions            * Développer et recherche de financement du projet Synergie Estrie / Symbiose industrielle MRC des Sources et Sherbrooke (économie circulaire) pour optimiser entre autres la GMR dans les industries.</p> <p>Danville :            * Accompagnement des huit restaurants pour l'implantation de la collecte des matières organiques            * Accompagnement d'une quarantaine de producteurs agricoles à l'amélioration de la récupération des matières agricoles. Production d'un guide d'information GMR.</p>	Responsabilisation des ICI  Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique  Bannissement du papier et carton
	Recherche sur les possibilités de récupération et valorisation des matières résiduelles non récupérées par les ICI ainsi que sur les programmes auxquels les ICI peuvent appliquer pour améliorer leurs performances	MRC (32hrs)	Municipalités Table de concertation		X	X	X	X	En continu	<p><u>Quantités de matières résiduelles recyclées grâce aux nouvelles pratiques</u></p> <p>* Effectuer des recherches sur les possibilités de valorisation de poudre de peinture industrielle (collaboration avec la clinique en environnement de l'Université de Sherbrooke)</p> <p>* Effectuer des démarches de développement pour la transformation de laines de mouton brutes, des retailles de laine de roche et des plastiques agricoles.</p> <p>* Effectuer des recherches d'entreprises récupératrices de poudre d'acier de décapage, courroies de plastique.</p>	
	Production d'une fiche synthèse sur les pratiques à modifier, implanter ou supprimer ainsi que les programmes auxquels chaque ICI peut appliquer. Suivi des pratiques implantées un an après la rencontre avec le gestionnaire	MRC (32hrs)	Municipalités Table de concertation		X	X	X	X	Non débuté	<u>Nombre de certifications obtenues par les ICI pour la gestion des matières résiduelles</u>	



**SECTEUR ICI**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 16</b>											
<b>Comparer les options de gestion des plastiques agricoles mises en oeuvre dans des MRC semblables et faire des recommandations aux municipalités pour l'implantation d'un service de récupération des plastiques</b>	Mettre à jour les données sur les quantités vendues avec l'UPA et estimer les quantités de matières résiduelles générées  <i>Se référer au rapport du CDAQ pour l'estimation des quantités par ferme et par type d'activité et au Portrait agroalimentaire de la MRC</i>	MRC (chargé PDZA) (24hrs) Coût dans PDZA	UPA et municipalités			X			Partiel	* Une estimation de la quantité de plastiques générés par producteur a été fait à l'aide des données des collectes effectuées par Gaudreau dans la Municipalité de Tingwick	Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique
	Réaliser une revue des initiatives récentes faites au Québec  <i>Se référer au document de RECYC-QUÉBEC "Gestion et mise en valeur des plastiques d'origine agricole au Québec"</i>	MRC (chargé PDZA) (40hrs) Coût dans PDZA	UPA et municipalités			X			Partiel	* Effectuer plusieurs recherches au niveau des programmes de collecte implantés dans des municipalités québécoises.  Danville : * Implantation d'un nouveau service de collectes spéciales aux six semaines par conteneur chargement avant. Accompagnement et création d'un guide d'identification des matières agricoles recyclables et de la GMR des producteurs.  Ham-Sud : * Implantation d'un nouveau service de collectes spéciales aux quatre semaines avec des sacs 360 litres.  St-Adrien : * Implantation d'un nouveau service de collectes spéciales aux quatre semaines avec des sacs 360 litres.  St-Camille : * Implantation d'un nouveau service de collectes spéciales aux quatre semaines avec des sacs 360 litres.  Wotton : * Implantation d'un nouveau service de collectes spéciales aux quatre semaines avec des sacs 360 litres.	
	Comparer les options de gestion des plastiques agricoles et produire une synthèse des principales recommandations pour chaque municipalité	MRC (chargé PDZA) (32hrs) Coût dans PDZA	UPA et municipalités			X					

**SECTEUR ICI**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 17</b>											
<b>Développer, avec l'aide de la Régie de l'Estrie, un programme de communication spécifique au secteur ICI visant à augmenter la récupération des matières recyclables</b>	Produire et diffuser la lettre de présentation du PGMR à tous les ICI <i>Rédaction de la lettre de présentation du PGMR et envoi postal</i>	Municipalités (8hrs X 7 mun)	Comités sectoriels	X					Non débuté		Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique Responsabilisation des ICI ISÉ
	Poursuivre les démarches de consultation des comités sectoriels à raison d'une rencontre par année au minimum	Municipalités (16hrs X 7 mun)	Comités sectoriels	X					Non débuté		
	Identifier les meilleurs moyens de diffusion d'information aux ICI (organismes, médias, évènements, etc.) à l'échelle MRC et des municipalités	Municipalités (16hrs X 7 mun)	MRC & Com. sectoriels	X					Partiel	* Développement du projet projet Synergie Estrie / Symbiose industrielle MRC des Sources (économie circulaire) pour optimiser entre autres la GMR dans les industries.	
	Produire une boîte à outils destinées aux ICI pour les accompagner dans la gestion de leurs matières résiduelles <i>Incluant des sources d'information par type de matière résiduelle, les programmes de certification applicables, les services offerts au niveau de la MRC et des municipalités, etc. Graphisme 3 000 \$, impression 1 000 \$</i>	Municipalités (24hrs X 7 mun) Table de concertation	MRC		X				Partiel	MRC : * Développer plusieurs modèles d'affichage pour le tri des matières résiduelles et des mémo-matières  <u>Nombre de publications provenant de la boîte à outils pour ICI et/ou en faisant la promotion</u>  <u>Nombre de visites sur la page web de la boîte à outils</u>	
Utiliser les moyens identifiés, outils et médias pour communiquer le matériel produit aux ICI <i>Assurer la présence lors d'évènements regroupant plusieurs ICI pour faire la promotion de l'outil Porte-à-porte, Message radiophoniques, etc.</i>	Municipalités (32hrs X 7 mun X 4 ans)	MRC		X	X	X	X	Non débuté	<u>Nombre d'impression de la boîte à outils, de lieux de distribution et d'évènements où il est présenté aux ICI</u>  <u>Nombre de diffusion des consignes sur le tri des matières recyclables</u>		

**SECTEUR ICI**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 18</b>											
<b>Accompagner les ICI dans la mise en oeuvre de mesures de récupération des matières recyclables (et organiques lorsqu'applicables)</b>	Effectuer une tournée de commerçants ciblés pour les sensibiliser, en tant que commerce générateur de matières résiduelles, à l'importance d'éduquer et de responsabiliser leur clientèle à la gestion responsable des matières résiduelles, incluant la surproduction de matières résiduelles. <i>ISÉ en fonction des produits vendus et des matières résiduelles engendrées par les activités commerciales</i>	MRC (140hrs) 75 commerces par année	RecycQuébec et équipe de bénévoles		X	X	X		Non débuté	Nombre de ICI visités lors de la tournée annuelle de sensibilisation des ICI	Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique Responsabilisation des ICI ISÉ
	Sensibiliser les ICI contre le gaspillage alimentaire <i>Création d'outils de communications adaptés aux plus grands générateurs de résidus alimentaires</i>	MRC (16hrs)			X	X	X	X	Non débuté		
	Informar régulièrement les commerçants sur les programmes et certifications existantes ainsi que la boîte à outils en ligne (mesure 17) leur permettant d'améliorer leur gestion des matières résiduelles <i>* ICI On Recycle!, programme d'accompagnement et de certification de la Ville d'Asbestos, services municipaux disponibles, sensibilisation à la hiérarchie des 3RV-, tri des matières résiduelles, etc.</i>	MRC (16hrs)			X	X	X	X	Non débuté		
	Présence lors de divers événements d'envergure pour sensibiliser la population au tri des matières résiduelles et maximiser le taux de récupération des matières recyclables et des matières organiques lors de ces événements <i>Possibilité d'embauche d'un stagiaire, d'une brigade verte ou collaboration avec bénévoles de la région</i>	Municipalités (16hrs X 7 mun par année)	Équipe de bénévoles		X	X	X	X	Partiel	Nombre d'événements lors desquels la boîte à outils pour ICI est promue  Danville : * Brigade verte avec des îlots à trois voies ainsi qu'un kiosque lors de la Fête au village	

**SECTEUR ICI**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 19</b>											
<b>Accompagner les sites de villégiature et sites touristiques dans le choix et la mise en place d'équipements de récupération ainsi que le développement d'outils de sensibilisation</b>	Prévoir une visite d'un échantillon (déterminé en concertation avec les municipalités) de sites de villégiature et sites touristiques afin de dresser un diagnostic de leur gestion des matières résiduelles	Municipalités (8hrs X 7 mun par année)	MRC			X			Partiel	<u>Nombre de sites touristiques ou de villégiature où le système de gestion des matières résiduelles a été analysé</u>  MRC : *Diagnostic et plan d'action GMR émis au Parc régional du Mont Ham	Contribution à l'objectif national de recycler 70% du papier, carton, verre, métal et plastique; Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible pour 2015; Responsabilisation des ICI ISÉ
	Fournir un compte-rendu de la visite aux gestionnaires des sites et faire des propositions concrètes sur la mise en place d'équipements ou la modification des installations actuelles.  <i>*Faire le suivi avec le gestionnaire une année après la visite</i>	Municipalités (8hrs X 7 mun par année) (6hrs X 7 mun /année suivi)	MRC			X				<u>Nombre de comptes-rendus de visites produits et transmis aux gestionnaires des sites touristiques ou de villégiature</u>  MRC : *Plan d'action GMR émis au Parc régional du Mont Ham	
	Développer des outils de sensibilisation adaptés aux touristes comme aux résidents permanents et favorisant la récupération des matières recyclables et des matières organiques	Municipalités (16hrs X 7 mun)	Régie de l'Estrie et MRC			X				<u>Nombre d'outils de communication produits pour augmenter le taux de récupération des matières recyclables dans les sites touristiques ou de villégiature</u>	

## SECTEUR ICI

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 20</b>											
<b>Faire rayonner, sur le site internet des municipalités et de la MRC, les ICI ayant mis en oeuvre des mesures visant la réduction à la source, le réemploi et la récupération de matières résiduelles</b>	Identifier les ICI ayant mis en oeuvre des mesures respectant la hiérarchie des 3RV-E et s'informer sur le processus de mise en place, les échecs et les réussites ainsi que les résultats des mesures.	Municipalités (8hrs X 7 mun aux 2 ans)	MRC			X			Non débuté		Responsabilisation des ICI ISÉ
	Produire le contenu web permettant de promouvoir les ICI ayant mis les mesures en place et démontrant les avantages économiques associés à celles-ci	Municipalités (24hrs X 7 mun aux 2 ans)	ICI identifiés			X			Non débuté		
	Mettre le contenu en ligne et le promouvoir	Municipalités (16hrs X 7 mun aux 2 ans)	MRC			X			Non débuté	<u>Nombre de publications sur les ICI ayant mis en place des mesures de réduction à la source, de réemploi et de récupération des matières résiduelles.</u>	

**SECTEUR CRD**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 21</b>											
<b>Développer un outil de communication qui sera transmis lors de l'octroi de permis de construction dans les municipalités offrant des sites de dépôt pour les débris de CRD</b>	Produire un dépliant d'information sur les possibilités de filière de valorisation pour chaque résidu CRD et sur les objectifs à atteindre fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Municipalités (16hrs X 7 mun) Table de concertation	Régie des Hameaux et éco-centres		X				Partiel	Danville: * En 2016, la Ville a produit un dépliant d'information de sensibilisation sur la récupération et les points de dépôt des résidus de CRD remis lors de l'octroi des permis de construction.	Respect de la hiérarchie des 3RV-E; ISÉ Responsabilisation des ICI
	Transmettre le dépliant d'information aux personnes visées lors de l'émission du permis pour des travaux de construction, de rénovation ou démolition <i>Le dépliant d'information devra rappeler entre autres :</i> - les objectifs de la Politique et de son plan d'action quinquennal concernant les résidus de CRD et notamment l'interdiction d'enfouir du bois en 2014; - les matières visées et leur filière de valorisation disponibles sur le territoire de la MRC - les contacts des récupérateurs du secteur et des installations de traitement <i>Graphisme 2 000 \$ + Impression</i>	Municipalités (8hrs X 7 mun)	Régie des Hameaux et éco-centres		X	X	X	X	Partiel	<u>Nombre de citoyens sensibilisés (doit être au moins égal au nombre de permis délivrés et de dépliant distribués)</u>  Danville : * 2017 : Nombre de dépliant remis : Environ une vingtaine seulement à la fin de l'année 2017.  Ham-Sud : * 2017 : Confection et remise de dépliant lors d'émission des permis de construction et de rénovation. Dépliant aussi disponible à l'accueil.  <u>Nombre d'entrepreneurs sensibilisés (doit être égal au nombre de permis délivrés et de dépliant distribués)</u>	

**SECTEUR CRD**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 22</b>											
<b>Optimiser la gestion des informations à l'écocentre et dans les deux sites de dépôt volontaire pour faciliter le suivi et la compilation des quantités récupérées par type de matières</b>	Établir un système de collecte d'information et de suivi des quantités récupérées par type de matière en concertation avec le personnel des lieux de dépôts et de l'écocentre  <i>Moyenne de 32 heures (pour encadrement de stage) pour un intervenant municipal Implication d'un stagiaire universitaire sur une période déterminée pour le développement du système de collecte d'information</i>	Municipalités (32hrs)	Éco-centre & points de dépôt	X					Non débuté	Asbestos : * En 2017, il y a eu le dépôt d'un projet intégrateur pour l'optimisation de l'écocentre et la collecte des données avec la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke mais celui-ci a été retiré.  <u>Nombre de formations données aux employés de l'écocentre et des sites de dépôt pour l'implantation du système de gestion des informations</u>	ISÉ Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment;
	Implanter le système de collecte d'information et en faire le suivi deux fois par année	Municipalités (35hrs par site) (10hrs suivi par site)	Éco-centre & points de dépôt	X	X	X	X	X	Non débuté		
	Compiler les données collectées dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du plan d'action	MRC (mesure #1)	Municipalités	X	X	X	X	X	Non débuté	<u>Quantités de matières récupérées à l'écocentre et aux deux sites de dépôt, par type de matières (selon le système de gestion des informations développé)</u>	

**SECTEUR CRD**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 23</b>											
<b>Optimiser le fonctionnement des sites d'apport volontaire existants (dont l'écocentre) et évaluer les possibilités d'augmenter le nombre de sites de dépôt volontaire sur le territoire de la MRC</b>	Réalisation d'une analyse préliminaire sur l'optimisation des sites d'apport volontaire existants (dont l'écocentre) et sur la pertinence de l'implantation d'un autre site d'apport volontaire  <i>Analyse préliminaire 15 000 \$</i>	Municipalités (35hrs par site) Table de concertation	MRC (70hrs) & Firme expert-conseil			X			Non débuté	Asbestos : * La Ville possède un écocentre local pour ces résidents et qui accepte selon une tarification supplémentaire les résidus CRD des autres municipalités.  * En 2017, il y a eu le dépôt d'un projet intégrateur pour l'optimisation de l'écocentre et la collecte des données avec la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke mais celui-ci a été retiré.  Danville : * Depuis 2013, une aire de dépôt des résidus CRD est accessible pour les résidents selon une tarification réduite pour les citoyens. * Ajout d'un nouveau point de dépôt pour les lampes au mercure dans la quincaillerie du centre villageois  Wotton : * En 2017, un conteneur pour les résidus de CRD est disponible du printemps à l'automne pour les résidents au garage municipal.  * Chacune des municipalités est munie d'un site de dépôt pour les matières dangereuses avec un conteneur pour la récupération des peintures, solvants, huiles, antigels, etc. et un pour les technologies de l'information et de communication. Également, certains sites pour la récupération des piles, batteries et lampes au mercure.	Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment;
	Implantation des mesures d'optimisation du système recommandées par l'analyse préliminaire  <i>Les coûts des mesures d'optimisation ne peuvent être estimés avant d'obtenir les résultats de l'analyse préliminaire</i>	Municipalités (35hrs par site)	MRC			X			Non débuté	<u>Nombre de mesures d'optimisation implantées dans les sites d'apport volontaire existants</u>  <u>Quantités de matières récupérées avant/après l'implantation des mesures d'optimisation</u>	



**SECTEUR CRD**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 24</b>											
Sensibiliser les municipalités sur l'obligation à récupérer des débris de CRD sur les chantiers municipaux réalisés à l'externe comme à l'interne	Recherche et rédaction d'un modèle de clause contractuelle obligeant la valorisation à 100 % des résidus de CRD issus des travaux municipaux (brique, béton,asphalte, bois, etc,..)	MRC (16hrs)			X				Partiel	* Débuter la recherche de clauses de valorisation	Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment; Contribution à l'objectif national de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte
	Évaluer la faisabilité d'une valorisation à 100% des débris de CRD dans les travaux municipaux internes et externe  <i>En considérant les objectifs du PGMR et de l'agenda 21 en lien avec le développement durable.</i>	Municipalités (16hrs X 7 mun)	MRC		X				Non débuté		

**SECTEUR CRD**

Titre de la mesure	Étapes	Responsable	Collaborateur	2016	2017	2018	2019	2020	Avancement	Indicateur de performance	Éléments de conformité
<b>MESURE # 25</b>											
<b>Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés, dont les agrégats, lors des travaux municipaux</b>	Élaborer un document présentant les possibilités d'intégration d'agrégats recyclés dans les travaux municipaux	MRC (24hrs)	Municipalités				X		Non débuté		Contribution à l'objectif national de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et d'asphalte
	Transmettre aux municipalités un modèle de clause contractuelle visant l'utilisation d'agrégats recyclés dans les travaux municipaux de construction de route	MRC (24hrs)					X		Non débuté		

Aide-mémoire (Annexe 1)

En fonction des critères publiés sur notre site Web, compléter les informations suivantes pour chaque municipalité faisant partie de votre PGMR, incluant les territoires des communautés autochtones, concernant :

- le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant 5 logements et moins incluant les résidences saisonnières.

Ce nombre, multiplié par le pourcentage de desserte à atteindre pour l'année de référence qui est de 50 % en 2017, correspond à l'objectif de desserte. À l'aide du nombre d'unités d'occupation desservies pour l'année 2017, que ce soit par l'entremise de collectes ou de composteurs domestiques et communautaires, selon l'exigence applicable, le MDDELCC évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies doivent être incluses dans les colonnes H, K ou M. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule de ces trois colonnes.

Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 5 logements et moins a un objectif de desserte de 250 unités d'occupation résidentielle en 2017, tout type de bâtiment confondu. Elle indique qu'elle dessert 600 unités d'occupation par un service de collecte des matières organiques ou par l'utilisation de composteurs (en fonction des critères publiés sur notre site Web). Elle respecte donc le critère pour cette redistribution.

- l'existence d'une réglementation interdisant le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques dont le compost, le digestat, les boues municipales, les boues de fosses septiques stabilisées, les boues de papetière et de désencrage et autres MRF organiques, sur l'ensemble de la zone verte. Par ensemble de la zone verte, il n'est pas entendu nécessairement la totalité de cette zone, mais aussi une portion très significative.

Les réglementations suivantes ne sont pas concernées :

- celles interdisant le stockage et l'épandage de MRF, mais à l'extérieur de la zone verte;
- celles exigeant un permis ou une autorisation municipale;
- celles imposant des distances séparatrices sans que cela n'interdise l'épandage sur l'ensemble de la zone verte;
- celles interdisant les MRF qui ne peuvent être épandues, par exemple les boues de fosses septiques non-stabilisées.

Les cas incertains sont soumis au Comité de gestion du programme pour leur décision.

- la réalisation d'une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) en 2017. La collecte des résidus verts (feuilles, gazon) exclusivement ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies doit inclure le nombre d'unités d'occupation desservies dans tous les bâtiments. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin de la collecte en 2017. Cette information permet d'établir si la collecte a eu lieu pendant au moins six mois.

Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques sont uniquement prises en compte si la municipalité a moins de 5 000 habitants et est comprise dans la liste des municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entièreté de leur territoire. Cette liste se retrouve sur notre site Web à l'adresse <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/500etmoins.pdf>.

- l'utilisation de composteurs domestiques et communautaires pour traiter les matières organiques résidentielles. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales (résidus verts incluant les résidus alimentaires de préparation de repas, sans les résidus d'origine animale) doit être indiqué ainsi que le mois et l'année d'implantation des composteurs de ce type. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales et alimentaires (résidus verts et l'ensemble des résidus alimentaires) doit être indiqué ainsi que le nombre de mois dans l'année pendant lesquels le composteur a été utilisé.

Vous devrez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe.

Pour toutes informations, communiquez avec le MDDELCC au 418 521-3950, poste 4104

## Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

**ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.**

Nom de la MR : MRC des Sources

Année de référence : 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <a href="https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/">https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/</a>		Nombre total d'unités d'occupation ( 5 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage		Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires			Composteurs domestiques ou communautaires traitant les matières organiques résidentielles uniquement végétales		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)		
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA))		Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
							Début	Fin				
40043	Asbestos (V)	2895	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2609	33	01/2017	12/2017	156	2009	0	
40047	Danville (V)	1849	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1354	14	05/2017	12/2017	Non identifié		0	
40017	Wotton (M)	734	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	734	10	07/2017	12/2017	Non identifié		0	
40010	Saint-Adrien ((M) - Estrie)	261	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0			240	2013	0	
40025	Saint-Camille (Canton - Estrie)	258	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0	0			Non identifié		0	
40032	Saint-Georges-de-Windsor (M)	460	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0	0			70	06/2016	0	
40005	Ham-Sud (M)	179	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0			Non identifié		0	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	Note 1 Wotton		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	Interdiction		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	2 courtes périodes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	festivités		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	Note 2 St-Camille		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	Interdiction		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	23 et 24 juin		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	21, 22, 23, 24 sept		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

Nom du répondant : Karine Thibault Fonction : Coordonnatrice symbiose industrielle et matières résiduelles

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Karine Thibault  
Signature

2018-06-27  
Date